

# C'est maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 avril 2014

## 4.26 Conseils d'écoles – désignation des représentants du conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN  
Mme FAZAL  
M. FRÉMINE  
M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : M. LEMAIRE  
Pouvoir à : M. CABARET  
Pouvoir à : M. BOULHAMANE  
Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur El Hassan ABBADI, maire-adjoint, expose :

La composition et les missions des conseils d'écoles sont définies par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires.

Le Conseil d'école est composé :

- Du directeur d'école, président ;
- Du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- Des maîtres de l'école et des maîtres remplaçants ;
- D'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées ;
- Des représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes ;
- Du délégué départemental de l'éducation nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire ;
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
  - les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école,

# maintenant !

- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés,
- les activités périscolaires,
- la restauration scolaire,
- l'hygiène scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Le directeur d'école informe également le conseil d'école sur :

- les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- l'organisation des aides spécialisées.

Conformément aux dispositions du décret n°90-788 du 6 septembre 1990, vous êtes appelés à élire, un membre du conseil municipal qui représentera la ville au sein du conseil de chacune des écoles maternelles et élémentaires dont la liste suit :

## Ecoles Maternelles :

JOACHIM DU BELLAY  
JEAN BIONDI  
PIERRE DE RONSARD  
ALBERT CAMUS  
JEAN DE LA FONTAINE  
MOLIERE  
JEAN RACINE  
LOUIS PERGAUD  
CHARLES SOMASCO  
EDOUARD VAILLANT  
GOURNAY  
MARCEL PHILIPPE  
GEORGE SAND  
SEVIGNE  
ROSEMONDE GERARD  
BERTHE FOUCHERE  
GERARD DE NERVAL  
JEAN MACE  
BENJAMIN RASPAIL

## Ecoles élémentaires :

CAMUS/PREVERT  
LOUISE MICHEL  
JEAN MACE  
CELESTIN FREINET  
NERVAL/ELUARD  
EDOUARD VAILLANT  
CHARLES SOMASCO  
GOURNAY  
MARCEL PHILIPPE  
VICTOR HUGO  
VICTOR DURUY  
RENE DESCARTES  
MICHEL DE MONTAIGNE  
FRANCOIS RABELAIS

# maintenant !

Les candidats proposés sont :

➤ Pour la liste «Creil une ambition partagée» :

Ecoles Maternelles :

JOACHIM DU BELLAY : Cédric LEMAIRE  
JEAN BIONDI : Adnane AKABLI  
PIERRE DE RONSARD : Aïcha OYONO  
ALBERT CAMUS : Brahim BELMHAND  
JEAN DE LA FONTAINE : Najat MOUSSATEN  
MOLIERE : Karim BOUKHACHBA  
JEAN RACINE : Mohamed ASSAMTI  
LOUIS PERGAUD : Fabienne LAMBRE  
CHARLES SOMASCO : Meral JAJAN  
EDOUARD VAILLANT : Jean-Claude CABARET  
GOURNAY : Sophie DHOURY  
MARCEL PHILIPPE : Danièle CARLIER  
GEORGE SAND : Yvette FOURRIER-CESBRON  
SEVIGNE : Yvette FOURRIER-CESBRON  
ROSEMONDE GERARD : Cédric LEMAIRE  
BERTHE FOUCHERE : Florent LELONG  
GERARD DE NERVAL: El Hassan ABBADI  
JEAN MACE : Loubina FAZAL  
BENJAMIN RASPAIL : Hafida MEHADJI

Ecoles élémentaires :

CAMUS/PREVERT : Brahim BELMHAND  
LOUISE MICHEL : Danièle CARLIER  
JEAN MACE : Hassan BOUADDI  
CELESTIN FREINET : Mohamed ASSAMTI  
NERVAL/ELUARD : Eric MONTES  
EDOUARD VAILLANT : Jean-Claude CABARET  
CHARLES SOMASCO : Nicole CAPON  
GOURNAY : Babacar N'DIAYE  
MARCEL PHILIPPE : Aïcha OYONO  
VICTOR HUGO : Karim BOUKHACHBA  
VICTOR DURUY : Yvette FOURRIER-CESBRON  
RENE DESCARTES : Abdoulaye DEME  
MICHEL DE MONTAIGNE : Cédric LEMAIRE  
FRANCOIS RABELAIS : Cédric LEMAIRE

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Considérant qu'il y a lieu de désigner pour chaque école, un membre du conseil municipal qui représentera la ville,  
entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de désigner au conseil d'école de chaque établissement les membres suivants :

# maintenant !

Ecoles Maternelles :

JOACHIM DU BELLAY : Cédric LEMAIRE  
JEAN BIONDI : Adnane AKABLI  
PIERRE DE RONSARD : Aïcha OYONO  
ALBERT CAMUS : Brahim BELMHAND  
JEAN DE LA FONTAINE : Najat MOUSSATEN  
MOLIERE : Karim BOUKHACHBA  
JEAN RACINE : Mohamed ASSAMTI  
LOUIS PERGAUD : Fabienne LAMBRE  
CHARLES SOMASCO : Meral JAJAN  
EDOUARD VAILLANT : Jean-Claude CABARET  
GOURNAY : Sophie DHOURY  
MARCEL PHILIPPE : Danièle CARLIER  
GEORGE SAND : Yvette FOURRIER-CESBRON  
SEVIGNE : Yvette FOURRIER-CESBRON  
ROSEMONDE GERARD : Cédric LEMAIRE  
BERTHE FOUCHERE : Florent LELONG  
GERARD DE NERVAL : El Hassan ABBADI  
JEAN MACE : Loubina FAZAL  
BENJAMIN RASPAIL : Hafida MEHADJI

Ecoles élémentaires :

CAMUS/PREVERT : Brahim BELMHAND  
LOUISE MICHEL : Danièle CARLIER  
JEAN MACE : Hassan BOUADDI  
CELESTIN FREINET : Mohamed ASSAMTI  
NERVAL/ELUARD : Eric MONTES  
EDOUARD VAILLANT : Jean-Claude CABARET  
CHARLES SOMASCO : Nicole CAPON  
GOURNAY : Babacar N'DIAYE  
MARCEL PHILIPPE : Aïcha OYONO  
VICTOR HUGO : Karim BOUKHACHBA  
VICTOR DURUY : Yvette FOURRIER-CESBRON  
RENE DESCARTES : Abdoulaye DEME  
MICHEL DE MONTAIGNE : Cédric LEMAIRE  
FRANCOIS RABELAIS : Cédric LEMAIRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 AVR. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil le 18/04/2014 Signé Le Maire

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Rafuy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

